

DECRET N°2016-391 du 07 juillet 2016

portant nomination du Commandant de la
Garde Républicaine.**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret N° 96-588 du 23 décembre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Garde Républicaine ;
- Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du jeudi 07 juillet 2016,

DECRETE:

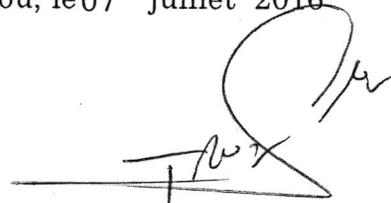
Article 1er : Le Lieutenant-colonel Djimon Dieudonné TEVOEDJRE est nommé Commandant de la Garde Républicaine.

Article 2 : Le Commandant de la Garde Républicaine est placé sous l'autorité du Président de la République. Il exerce sa mission sous le contrôle du Directeur du Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

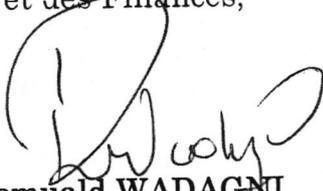
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



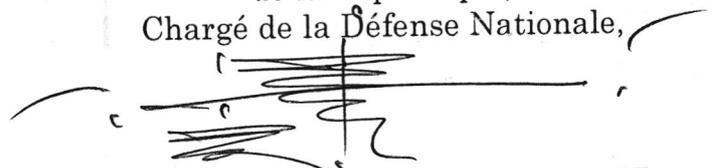
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République,
Chargé de la Défense Nationale,



Candide Armand-Marie AZANNAI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MDN 02- PREFECTURES 12-
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4- INTERESSE 01 -JORB 1.